



COMMUNIQUE DE PRESSE

NEOVACS ANNULE L'INTÉGRALITÉ DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ÉMIS AVEC LES OCEANE POUR LIMITER LE RISQUE DE DILUTION SUR SON CAPITAL

Paris, le 29 octobre 2021 – 8h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce avoir acquis l'intégralité des bons de souscription d'actions (BSA) en circulation associés au programme de financement par émission d'OCEANE-BSA en vue de leur annulation afin notamment d'éviter une nouvelle dilution de ses actionnaires.

Néovacs a racheté la totalité des BSA émis au profit d'European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGOSF »), soit 6 381 227 381 BSA au total¹, pour un montant global de 5,3 M€. Le cabinet Crowe HAF est intervenu en qualité d'expert indépendant pour apprécier le caractère équitable de ce prix d'acquisition.

L'exercice de l'intégralité de ces BSA aurait pu entraîner la création de 6 381 227 381 actions nouvelles. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à cet exercice aurait alors été réduite à 0,60%².

Par ailleurs, EHGOSF s'est engagé à rétrocéder à Néovacs l'intégralité des BSA émis en cas de nouveaux tirages d'OCEANE-BSA pour un prix forfaitaire de 1 € par tranche. Ces BSA seront alors également annulés.

Plus aucun BSA ne pourra être exercé ou acquis par EHGOSF dans le cadre de son contrat de financement en OCEANE-BSA et ainsi diluer les actionnaires de Néovacs.

Par ailleurs, Néovacs et EHGOSF ont convenu de porter la faculté d'appel de tirage de tranches (*Investor Call*) d'OCEANE-BSA à l'initiative du souscripteur de 15 à 30. À ce jour, EHGOSF peut donc encore appeler le tirage de 21 tranches d'OCEANE-BSA à sa seule initiative.

¹ Dont 1 916 111 104 BSA émis dans le cadre du contrat d'émission du 17 mai 2020 et 4 465 116 277 BSA émis dans le cadre du contrat d'émission du 5 septembre 2021

² Sur la base d'un capital social composé de 9 589 099 274 actions au 22 octobre 2021

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde[®], brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde[®] » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB

Relations Investisseurs

neovacs@actus.fr

01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ

Relations Presse financière

dschwartz@actus.fr

01 53 67 36 35